

Synthèse

Le 17 mai 2021

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 17 MAI

48 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- **L'attribution de 12 M€ à la société publique locale Val de Seine Aménagement pour la réalisation de travaux de reconstruction du pont Seibert à Boulogne-Billancourt.**

- **L'attribution de 147 subventions d'un montant total de 7 471 304 € aux organismes contribuant, par leurs activités menées dans les Hauts-de-Seine, à la politique de solidarité départementale.**

- **L'attribution d'un concours financement 5 192 816,50 € en faveur du Groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées.**

- **L'attribution de 4 282 893 € à la Commune de Garches (dont 3 280 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2021-2023).**

- **L'attribution de 11 142 897 € à la Commune de Nanterre (dont 6 605 544 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2021-2023).**

- **L'attribution de 2 555 094 € aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour les équipements d'enseignement.**

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Déclassement du domaine public et cession d'un terrain situé à Nanterre. L'assemblée départementale constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public du terrain d'une superficie de 6 m² situé à l'angle de l'avenue des Bleuets et de l'avenue François Arago à Nanterre. La cession en réitération de la promesse de vente signée le 21 février 2020 avec l'établissement public Paris La Défense est approuvée, au prix de 1 800 hors frais et taxes.

RD 907 – Déclassement et cession d'un volume en surplomb (Boulogne-Billancourt). L'assemblée départementale constate la désaffectation et approuve le déclassement du domaine public d'un volume en surplomb sur la route départementale 907 d'une surface de 12 m² situé au 12, route de la Reine à Boulogne-Billancourt. La cession de ce volume à la SCCV Boulogne Reine au prix de 30 000 € est approuvée.

RD 21 – Déclassement et cession d'un volume en surplomb (Puteaux). L'assemblée départementale constate la désaffectation et approuve le déclassement du domaine public départemental du volume en surplomb sur la route départementale 21 représentant une surface utile totale de 63 m² et située 12, rue Paul Lafargue à Puteaux. La cession de ce volume à la société Kaufman and Broad au prix de de 115 000 € est approuvée.

RD 911 – Convention d'aménagement avec Ports de Paris. L'assemblée départementale approuve la convention relative au projet d'aménagement du carrefour d'Épinay, précisant les engagements respectifs du Département et de Ports de Paris.

Mise en réforme de biens divers départementaux. L'assemblée départementale décide la mise en réforme de différents biens appartenant au Département.

Immeuble Atrium – Etat Descriptif de Division en Volumes modificatif – Désignations de représentants à l'ASL Atrium Antony et copropriété Atrium Parking. L'assemblée départementale approuve la modification de l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble immobilier situé place du général Charles de Gaulle à Antony. La modification des statuts de l'association syndicale libre « Atrium Antony » est approuvée. Monsieur Laurent Josse, Directeur du patrimoine immobilier, est désigné comme représentant du Département des Hauts-de-Seine pour participer aux assemblées générales de l'association syndicale libre « Atrium Antony », et aux assemblées générales de la copropriété « Atrium Parkings » en charge de la gestion du parking souterrain et de ses accès.

Maison de Chateaubriand – Diagnostic préventif d'archéologie. L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département et l'Etablissement public interdépartementale Yvelines / Hauts-de-Seine, relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur le site du parking de la maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry dans le cadre de l'opération d'extension de la maison de Chateaubriand.

CULTURE

Maison de Chateaubriand – Groupement de commandes en vue de l'achat de droits d'exploitation de spectacles – Festival Solstice. L'assemblée départementale approuve la constitution d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Théâtre Firmin-Gémier – La Piscine, en vue de la passation de marchés publics d'achat de droits d'exploitation de spectacles, qui auront lieu au Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups les 26 et 27 juin 2021, dans le cadre de l'édition 2021 du Festival Solstice. Le Département des Hauts-de-Seine est désigné coordonnateur de ce groupement.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvres au profit du Musée des Avelines de Saint-Cloud. L'assemblée départementale approuve le report de la date de clôture de l'exposition intitulée « *La Princesse Palatine (1652-1722), La plume et le Soleil* », désormais présentée au Musée des Avelines à Saint-Cloud jusqu'au 27 juin 2021. Le contrat de prêt d'œuvres entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Saint-Cloud est approuvé.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Dépôt d'une œuvre au profit du Musée des Avelines à Saint-Cloud. L'assemblée départementale approuve la convention de dépôt de l'œuvre intitulée *Assiette Ornée d'une vue de Ville d'Avray*, par la Manufacture de Feuillet (Paris), XIX^e siècle, entre le Département et la Ville de Saint-Cloud.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvres – Ville de Drancy – Exposition « Gloria Victis – L'Île-de-France assiégée – 1870-1871 ». L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de deux œuvres provenant des collections du Musée du Domaine Départemental de Sceaux, *Les fusiliers marins à l'attaque du Bourget*, d'Henri-Louis Dupray et *Ambulance de la Presse à Joinville pendant le siège de Paris 1870-1871*, d'Alfred Charles Ferdinand Decaen et Jacques Guiaud, entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Drancy, dans le cadre de l'exposition *Gloria Victis – L'Île-de-France assiégée – 1870-1871*, présentée du 18 septembre 2021 au 2 janvier 2022 au Château de Ladoucette.

Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Ville de Marmoutier. L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de quatorze photographies issues de la collection des Archives de la Planète du musée départemental Albert-Kahn, entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Marmoutier, village natif d'Albert Kahn, en vue de leur présentation lors de l'exposition d'inauguration de l'Espace Educatif Intercommunal Albert-Kahn, du 26 juin au 12 septembre 2021.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

SPL Val de Seine Aménagement – Reconstruction du pont Seibert – Subvention d'investissement. L'assemblée départementale attribue à la société publique locale Val de Seine Aménagement une subvention d'investissement d'un montant de 12 M€ pour la réalisation des travaux de reconstruction du pont Seibert à Boulogne-Billancourt. La convention correspondante est approuvée.

Le pont Seibert est un ouvrage structurant et historique du paysage alto-séquanais et de la Vallée de la culture des Hauts-de-Seine, qui concourt à l'attractivité du pôle de l'île Seguin.

Déclassement de la RD 62 – Convention avec Malakoff. L'assemblée départementale approuve le déclassement du domaine public routier départemental, en vue de son classement dans le domaine public routier communal, du boulevard de Stalingrad (RD 62) sur la commune de Malakoff, de l'intersection (non comprise) avec le boulevard du Colonel Fabien (RD 72), à la limite communale avec la Ville de Châtillon, soit une longueur de 1 526 mètres. Une compensation financière du Département à la Commune de Malakoff d'un montant maximal de 1 640 710 €, correspondant au coût de la remise en état des différents éléments constitutifs des voies concernées est approuvée. Le transfert à la Commune de Malakoff des terrains départementaux constituant l'assiette de la route départementale déclassée est approuvée. La convention fixant les modalités financières et administratives de la voie est approuvée.

RD 1 – Abrogation de la délibération n° 18.333 CP – Acquisition et classement d'une parcelle située à Levallois-Perret. L'assemblée départementale abroge la délibération de la Commission permanente du 3 décembre 2018, relative à l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine, à l'établissement public Voies navigables de France et au classement dans le domaine public routier départemental d'une parcelle située 41, quai Charles Pasqua à Levallois-Perret. L'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine à l'établissement public Voies navigables de France de la parcelle d'une surface de 426 m² environ située 41, quai Charles-Pasqua à Levallois-Perret au prix de 1 € est approuvée. La parcelle est classée dans le domaine public routier départemental.

RD 62 – Acquisition et classement dans le domaine routier départemental. L'assemblée départementale approuve l'acquisition, au syndicat des copropriétaires du 7-9, boulevard de Stalingrad à Châtillon, d'une emprise de 381 m² environ, au prix de 38 100 €. Cette parcelle est classée au domaine public routier départemental.

RD 80 – Acquisition et classement dans le domaine routier départemental. L'assemblée départementale approuve l'acquisition, à la société SCCV Meudon Villacoublay de deux parcelles, d'une superficie totale d'environ 101 m², situées avenue Villacoublay à Meudon, au prix de 7 070 €. Ces parcelles sont classées au domaine public routier départemental.

TRANSPORTS

Attribution d'une subvention pluriannuelle au « Collectif Vélo Ile-de-France ». L'assemblée départementale attribue une subvention d'un montant maximum de 120 000 €, répartie sur 3 ans, soit 40 000 € annuels, à l'association Collectif Vélo Ile-de-France. La convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association est approuvée. L'association s'engage à mettre en œuvre un projet en faveur de la prise en compte du cycliste dans l'aménagement de l'espace public, et à la promotion du vélo dans le département des Hauts-de-Seine.

PERSONNEL

RIFSEEP – Filière technique. Les dispositions de la délibération modifiée de la Commission permanente du 19 juin 2017 portant réforme du régime indemnitaire en vue de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel sont complétées pour intégrer les agents issus de la filière technique à compter du 1^{er} juillet 2021.

GIP Activity' – Mise à disposition d'un agent. L'assemblée départementale approuve la mise à disposition à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, par le Département des Hauts-de-Seine auprès du Groupement d'intérêt public Activity' d'un agent départemental qui sera chargé du pilotage de la plateforme JOB 92 et des actions qui en découlent. La convention correspondante est approuvée.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

GIP Agence d'insertion 92/78 – Avenant n° 2 à la convention de partenariat. L'assemblée départementale approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et le Groupement d'intérêt public Activity' pour la mise à disposition d'un agent du Département à compter du 1^{er} juillet 2021.

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées – Forfait autonomie (Axe 2) et autres actions de prévention (Axe 6). L'assemblée départementale approuve les montants respectifs de subventions, au titre du forfait autonomie, axe 2 du programme d'actions coordonné défini par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées :

- 268 899 € alloués aux opérateurs du Nord du Département, gestionnaires de résidences autonomie,
- 460 328,50 € alloués aux opérateurs du Sud du Département et à ARPAVIE, gestionnaires de résidences autonomie,
- 231 870,58 € alloués à Hauts-de-Seine Habitat, gestionnaire de 11 résidences autonomie.

Les modèles de convention à conclure entre le Département et chaque gestionnaire de résidences autonomie sont approuvés.

Les élus départementaux approuvent les montants respectifs de subventions aux nouvelles actions, au titre des autres actions de prévention, axe 6 du programme d'actions coordonné défini par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, à allouer à 43 opérateurs, pour un montant total de 1 608 254,80 €.

Les modèles de convention à conclure entre le Département et chaque opérateur sont approuvés. La convention entre le Département et l'association INVIE est approuvée.

Contribution à la politique départementale des solidarités – 2021. L'assemblée départementale approuve le Règlement départemental d'attribution des subventions de fonctionnement en faveur des associations contribuant, par leurs activités menées dans les Hauts-de-Seine, à la politique de solidarité départementale, qui définit les conditions d'attribution à ces associations des subventions de fonctionnement dont le montant est inférieur ou égal à 23 000 €.

Les élus départementaux allouent 147 subventions pour un montant total de 7 471 304 € aux organismes suivants pour l'année 2021 :

- 65 000 € alloués à 3 organismes pour leurs actions en faveur de la protection de l'enfance,
- 264 240 € alloués à 19 organismes pour leurs activités au titre du Fonds d'insertion des jeunes – volet aides collectives dans le cadre du « parcours jeune »,
- 1 581 692 € alloués à 19 organismes pour les activités de gestion de Foyers de jeunes travailleurs,
- 1 393 230 € alloués à 7 organismes pour leur action en matière de prévention socio-éducative,
- 435 680 € alloués à 27 organismes pour leur action dans le cadre du soutien à la parentalité,
- 536 211 € alloués à 6 organismes pour leur action en faveur des personnes âgées et de leurs familles,
- 536 700 € alloués à 21 organismes pour leur action en faveur des personnes handicapées et de leurs familles,
- 440 100 € alloués à 19 organismes pour leurs activités en faveur de l'insertion et de la solidarité, dans les domaines de l'aide alimentaire, de l'accès aux droits et du soutien à l'insertion sociale de proximité dans le cadre du parcours « publics fragilisés »,
- 1 718 451 € alloués à 8 organismes pour leurs actions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide aux victimes, dans le cadre du parcours « publics fragilisés »,
- 500 000 € alloués à 6 organismes pour leurs actions d'insertion auprès des bénéficiaires du RSA dans le cadre du programme départemental d'insertion.

Convention MOSAICC – ASE. L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la SARL MOSAICC, pour la réservation de cinq places au sein de leurs établissements au profit de jeunes alto-séquanais.

La SARL MOSAICC propose une démarche innovante, proposant aux jeunes un accompagnement personnalisé et adapté à leur environnement. MOSAICC intervient depuis 2013 auprès de jeunes en difficulté, mais aussi de jeunes en situation de handicap léger, avec une équipe pluridisciplinaire composée de salariés expérimentés.

Conventions relatives à l'organisation et au financement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) au titre de l'année 2021 et convention d'échanges de données avec la CAF. L'assemblée départementale attribue aux établissements d'accueil du jeune enfant une aide au coût de fonctionnement selon les modalités suivantes pour l'année 2021 :

- un financement à hauteur de 11 € par heure de présence réelle d'enfants porteurs d'un handicap reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, et ceux dont le handicap est en cours de détection,

- un financement horaire de base réparti entre tous les gestionnaires, en fonction des heures de présence réelle des enfants réalisées sur l'année, dûment constatées et contrôlées.

Les conventions-types correspondantes sont approuvées, ainsi que le règlement d'attribution des aides départementales de fonctionnement aux EAJE gérés par un établissement public.

Les élus départementaux approuvent la convention entre le Département et la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, en vue de fixer les conditions d'échanges de données relatives aux structures financées en matière de petite enfance.

Subvention d'investissement – Croix Rouge Française – Acquisition de véhicules de secours et des équipements spécifiques afférents. L'assemblée départementale approuve l'attribution à la Croix Rouge Française, délégation des Hauts-de-Seine, une subvention d'investissement d'un montant total de 630 000 € pour l'acquisition de véhicules de secours et des équipements spécifiques afférents, pour la période allant de 2021 à 2024.

La convention correspondante est approuvée.

PERSONNES HANDICAPEES

Handicap – Participation au fonds départemental de compensation – Année 2021.

L'assemblée départementale approuve l'attribution au fonds départemental de compensation du handicap d'une participation d'un montant de 90 000 € pour l'année 2021. La convention correspondante est approuvée.

Protocole Département-GIP MDPH – Année 2021. L'assemblée départementale alloue un concours financier du Département en faveur du Groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine d'un montant total de 5 192 816,50 € (4 978 972,50 € en dépenses de fonctionnement et 213 844 € en dépenses d'investissement). Le protocole d'accord correspondant est approuvé.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Acquisition du collège La Malmaison. L'assemblée départementale approuve l'acquisition à titre gratuit des bâtiments du collège La Malmaison, d'une superficie de 5 984 m² environ, et de son assiette foncière d'une surface de 9 558 m² environ, situés au 3-5 rue du Prince Eugène, appartenant à la Commune de Rueil-Malmaison.

Aide départementale à l'investissement des collèges privés pour les équipements d'enseignement 2021. L'assemblée départementale approuve l'attribution de subventions départementales d'investissement pour un montant total de 2 555 094 €, pour les équipements d'enseignement :

- 1 125 394 € alloués aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat du secteur nord,
 - 1 240 725 € alloués aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat du secteur centre,
 - 188 975 € alloués aux collèges privés sous contrat d'associations avec l'Etat du secteur sud.
- Les conventions-types correspondantes sont approuvées.

Subventions exceptionnelles et complémentaires aux collèges publics – Complément de forfait d'externat à un collège privé – Année 2021. L'assemblée départementale approuve des subventions pour un montant total de 91 686,40 € :

- 56 590 € alloués à 5 collèges publics pour financer des charges de fonctionnement,
- 4 434 € alloués au collège Paul-Eluard à Châtillon pour financer une facture de location de gymnase municipal datant de 2017,
- 30 662,40 € alloués au collège privé La Salle-Passy-Buzenval à Rueil-Malmaison au titre du forfait d'externat 2021.

Equipement et projet numérique local – Collèges privés – Concours pour l'année 2021.

L'assemblée départementale approuve l'attribution des participations financières de fonctionnement, pour la mise en place du projet numérique local des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, pour un montant global de 41 080 €.

Les élus départementaux approuvent l'attribution des subventions d'investissement pour l'équipement informatique et l'achat d'éléments logiciels relatifs aux environnements numériques de travail des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour un montant global de 349 741 €.

Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Mesure exceptionnelle de report – Affiliation de nouveaux organismes. L'assemblée départementale approuve le report, à titre exceptionnel, du montant de l'aide non dépensée lors de la campagne 2020/2021 du Pass + Hauts-de-Seine/Yvelines, sur la campagne 2021/2022, pour tous les jeunes. L'affiliation de 10 nouveaux organismes sportifs et culturels au dispositif est approuvée, ils rejoignent les plus de 2 290 organismes déjà affiliés.

Conventions de rattachement des EMIS – Renouvellement pour 2021. L'assemblée départementale approuve les quatre conventions de rattachement des brigades Nord, Centre et Sud de l'équipe mobile d'intervention en suppléance (EMIS) pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 entre le Département des Hauts-de-Seine et :

- collège Vincent Van Gogh à Clichy : brigade Nord,
- collège Victor-Hugo à Issy-les-Moulineaux : brigade Centre (section d'Issy),
- collège Maréchal Leclerc à Puteaux : brigade Centre (section Puteaux),
- collège Henri-Barbusse à Bagneux : brigade Sud.

EAU ET ASSAINISSEMENT

SGP – Convention de financement des travaux de l'ouvrage T230/130 (Issy-les-Moulineaux). L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris, relative au financement des travaux strictement nécessaires à la conservation du collecteur d'assainissement T230/130 du Département, situé rue Aristide Briand à Issy-les-Moulineaux, dans le cadre du passage du tunnelier de la ligne 15 sud du Grand Paris Express.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Garches – Contrat de développement Département-Ville – 2021-2023.

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Garches. 4 283 893 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2021-2023, dont 3 280 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Aménagement d'un local de stockage pour le matériel du marché forain	100 000 €
Construction d'un parking public souterrain en cœur de ville	900 000 €
Rénovation de l'école primaire Pasteur A	900 000 €
Création d'un espace partagé Grande Rue et réaménagement de la place de la Poste	900 000 €
Optimisation du réseau d'éclairage public	480 000 €
Sous-total investissement	3 280 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention attribuée
Etablissements d'accueil du jeune enfant	813 831 €
Relais d'assistantes maternelles	25 104 €
Relais d'assistantes parentales associatif	62 958 €
Actions culturelles	102 000 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 003 893 €

TOTAL	4 283 893 €
--------------	--------------------

Commune de Nanterre – Contrat de développement Département-Ville – 2021-2023.

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Nanterre. 11 142 897 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2021-2023, dont 6 605 544 € en investissement (dont majoration du titre du développement durable de 557 489 €), et 4 537 353 € en fonctionnement (dont 809 421 € en politique de la Ville).

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	Dont majoration au titre du développement durable
Aménagement de l'îlot Langevin : reconstruction du gymnase Paul Langevin et restructuration du groupe scolaire Langevin	4 753 087 €	475 309 €
Aménagement du pôle de la gare Nanterre-ville	1 643 600 €	82 180 €
Extension du dispositif de vidéo-protection	208 857 €	
Sous-total investissement	6 605 544 €	557 489 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention attribuée
Etablissements d'accueil du jeune enfant	2 875 422 €
Actions culturelles	269 910 €
Actions sportives	282 600 €
Coordination gérontologique	300 000 €
Sous-total fonctionnement hors politique de la ville (en valeur de base du contrat)	3 727 932 €
Politique de la Ville	809 421 €
Sous-total fonctionnement y compris politique de la ville (en valeur de base du contrat)	4 537 353 €

TOTAL GENERAL	11 142 897 €
----------------------	---------------------

Commune de Malakoff – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-ville – 2019-2021. L'assemblée départementale approuve l'augmentation à hauteur de 553 000 € de la subvention dédiée à l'opération pour la création d'une maison des solidarités, au profit de l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école Paulette-Nardal.

Commune de Châtillon – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021. L'assemblée départementale approuve l'augmentation de 455 000 € de la subvention d'investissement attribuée à l'opération de construction d'une école maternelle dans le secteur « Papillons » à Malakoff. Les subventions pour la construction d'un studio d'enregistrement et pour l'aménagement de la rue Gabriel-Péri sont retirées.

Commune de Levallois-Perret – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2020-2022. L'assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune de Levallois-Perret, au titre du contrat de développement Département-Ville, de deux subventions d'investissement :

- 834 000 € alloués pour le réaménagement de la place Jean-Zay,
- 500 000 € alloués pour l'aménagement de la Maison des familles.

HABITAT

Aides départementales aux particuliers dans le domaine de l'habitat. L'assemblée départementale accorde 20 subventions d'un montant total de 39 160 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, et 1 subvention d'un montant de 31 339 € au titre de l'aide aux syndicats des copropriétaires.

Les élus départementaux accordent 2 subventions d'un montant total de 6 000 € en vue de réalisation des travaux d'adaptation de leur logement à 2 nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Subvention de fonctionnement – Association Epheta Jeunesse-Amitié – Année 2021. L'assemblée départementale alloue une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au bénéfice de l'association Epheta Jeunesse-Amitié pour l'année 2021.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Coopération internationale – Soutien départemental au titre de l'année 2021 au programme d'appui à la valorisation des productions locales du Zou au Bénin (phase IV) et retrait d'aides départementales accordées dans le cadre du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires. L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif solidarité entreprises Nord-Sud pour la réalisation de la quatrième phase du programme d'appui à la valorisation des productions locales du Zou au Bénin :

- 100 000 € maximum en section d'investissement,
- 400 000 € maximum en section de fonctionnement.

La convention correspondante est approuvée.

Les élus départementaux approuvent la décision de rappeler le versement effectué auprès de l'association Scouts et Guides de France (groupe de Saint-Jacques du-Haut-Pas – Paris 5^e), pour un montant total de 350 €.

L'assemblée départementale approuve la décision de rappeler le versement effectué auprès de l'association Scouts et Guides de France (groupe de Fontenay-aux-Roses), pour un montant total de 350 €.

SPORTS

Conférence Régionale du Sport IDF – Désignation. L'assemblée départementale désigne, en qualité de représentants du Département au sein de la Conférence régionale du sport d'Ile-de-France :

- Daniel Courtès, conseiller départemental délégué aux sports, représentant,
- Sébastien Perrotel, conseiller départemental, président de la commission de la culture et des sports, suppléant.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Amélie CHABUET

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr